

**Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
de Laigné et Saint-Gervais-en-Belin**

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25 Mai 2020

Le vingt-cinq Mai Deux mille vingt à dix-huit heures, les délégués du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis, Salle de la Chanterie – Place de la Chanterie à Laigné-en-Belin (72) afin de respecter la distanciation sociale.

Date de convocation : 15 Mai 2020

Nombre de délégués : En exercice : 16 - Présents : 11 - Votants : 14

Etaient présents : BARBEAU Christian, BARTHES Renaud, COCHONNEAU Laurent, DEROUINEAU Michel, DUBE Emmanuel, FOLLENFANT Dominique, FOUQUERAY Dominique, JAVELLE Marie-Claude, LALOU Christophe, PLU Mathilde et REVEL Marie-Line.

Excusés : AUBRY CHABLE Manuella (pouvoir donné à Christian BARBEAU), CHENNOUKH Fatima (pouvoir donné à Mathilde PLU), LANGLOIS Bruno (pouvoir donné à Dominique FOUQUERAY), LAIR Benoit et FOURNIER Colette.

Secrétaire de séance : LALOU Christophe

Ordre du jour :

- 1 – Avenant n° 1 – Ent. BAUDUCEL Lot 11 (marché de travaux d'extension du gymnase)
Avenant n° 1 – Ent. APM Lot 8 (marché de travaux d'extension du gymnase)
- 3 – Affaires Diverses

Rajout d'un point à l'ordre du jour :

- Encaissement d'un chèque de 300 € de l'OHB (don)

01 – AVENANT n° 1 BAUDUCEL Lot 11 et APM Lot 8 – Marché de travaux « Extension du gymnase »

Monsieur le Président informe l'assemblée de la réception de deux avenants en plus valus concernant le marché de travaux d'extension du gymnase, à savoir :

- Lot 11 Terrassement / VRD - Avenant n° 1 : Entreprise BAUDUCEL
⊗ montant + 5 992 € HT soit 7 190,40 € TTC correspondant à la fourniture et la pose de canalisations en PVC et travaux accessoires

↳ nouveau montant du marché : 56 392 € HT soit 67 670,40 € TTC

TOTAL de l'Avenant : + 5 992 € HT

- Lot 08 Faux plafonds – Avenant n° 1 : Entreprise APM
⊗ montant + 345,38 HT soit 414,46 € TTC correspondant à une modification du plafond du local rangement

↳ nouveau montant du marché : 3 506,12 € HT soit 4 207,34 € TTC

TOTAL de l'Avenant : + 345,38 € HT

Après délibération le Comité syndical est d'accord à l'unanimité pour que Monsieur le Président signe les deux avenants ci-dessus et accepte les nouveaux montants du marché pour les lots 11 et 8.

02 – ENCAISSEMENT CHEQUE

Monsieur le Président informe l'assemblée de la réception d'un chèque de l'Orchestre Harmonie du Belinois d'un montant de 300 €:

APRES EN AVOIR DELIBERE

Les membres du SIVOM autorisent le Président à encaisser ce chèque de 300 € représentant un don.

PAS DE QUESTIONS DIVERSES

Séance levée à 18 h 30